

## SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA SOFIL AU 31 DÉCEMBRE 2010 DANS LE CADRE DU FONDS CANADIEN SUR L'INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE

---

Dans le cadre du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS), les projets amorcés visant des infrastructures municipales sont les suivants :

Mise aux normes de deux usines de traitement de l'eau potable à Montréal :	234,0 M\$
— Atwater	
— Des Bailleurs	
Contrôle des débordements et renaturalisation des berges de la rivière Saint-Charles à Québec :	83,8 M\$
<b>TOTAL</b>	<b>317,8 M\$</b>

Le partage des coûts est le suivant :

Gouvernement du Canada	95,0 M\$
Gouvernement du Québec	95,0 M\$
Municipalités	127,8 M\$
<b>TOTAL</b>	<b>317,8 M\$</b>

Les travaux concernant la rivière Saint-Charles à Québec sont maintenant presque terminés, alors que les projets de mise aux normes des usines de traitement de l'eau potable à Montréal sont complétés dans une proportion d'environ 36 %.

Au 31 décembre 2010, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avait reconnu, aux fins de subvention, des dépenses de 78,7 M\$ pour ces projets par rapport à la subvention promise de 190,0 M\$. Une contribution au montant de 39,4 M\$ a donc été versée par le gouvernement fédéral alors que la contribution de la SOFIL sera versée plus tard, par l'entremise du service de la dette.

**FONDS CANADIEN SUR L'INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE (FCIS) AU 31 DÉCEMBRE 2010**  
(en dollars)

Nom du demandeur	Titre du projet	Coût total du projet présenté	Subventions versées ou reconnues au 31 déc. 2010 <sup>(1)</sup>	Solde de l'aide financière accordée <sup>(2)</sup>
<b>Région 03 Capitale-Nationale</b>				
Québec	Assainissement de la rivière Saint-Charles	83 836 000	57 654 000	15 346 000
<b>Région 06 Montréal</b>				
Montréal	Mise aux normes des usines de filtration Charles-J. Desbaillets et Atwater	234 000 000	21 062 000	95 938 000
<b>TOTAL</b>		<b>317 836 000</b>	<b>78 716 000</b>	<b>111 284 000</b>

(1) Les montants indiqués à titre de subventions versées ou reconnues comprennent la part fédérale effectivement versée et la part provinciale équivalente reconnue à titre de subventions, qu'elle ait été versée au comptant ou qu'elle soit versée plus tard par l'entremise du service de la dette. La part provinciale reconnue à titre de subventions est de 39 358 000 \$. Les subventions versées par la SOFIL au titre de la contribution provinciale s'élevaient à 7 391 510 \$ au 31 décembre 2010.

(2) Les montants indiqués à titre de solde de l'engagement pris comprennent la part fédérale et la part provinciale. La part provinciale correspond à la moitié des montants indiqués.